

Vous pouvez toujours compter sur nous.



Demandes de règlement (Sans frais 1 877 519-9501 - du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h [HE])

Présentation d'une demande de règlement

Nos conseillers en sinistres et services d'expérience sont là pour vous aider.

Comment présenter une demande de règlement

Que faire pour présenter une demande de règlement au titre d'une assurance invalidité, maladies graves, soins de longue durée, vie ou hospitalisation ?

Composer avec un décès ou une invalidité peut être stressant. En outre, composer avec le décès d'un proche est difficile du point de vue émotif. Nous sommes là pour vous aider et vous faciliter les choses.

Dépôt d'une demande de règlement :

1. Trouvez la police d'assurance, si possible. Nous pourrions vous offrir un service plus rapide si vous avez le numéro de police à portée de la main au moment de nous appeler. Si vous ne le trouvez pas, ne vous en faites pas – nous pourrions quand même vous aider.
2. Appelez-nous sans tarder. Vous devrez présenter votre demande de règlement dans un certain délai, qui varie selon le genre d'assurance. Ce délai est précisé dans votre police.
3. Remplissez tous les documents requis et envoyez-les-nous. Nous vous aiderons à présenter votre demande de règlement et à remplir les documents nécessaires. Ce qu'il vous faut pour présenter une demande de règlement dépend du genre d'assurance que vous possédez. En règle générale, vous devrez fournir :
 - un formulaire de demande de règlement dûment rempli (si vous n'avez pas le formulaire, nous vous l'enverrons)
 - des renseignements de votre médecin
 - (pour l'assurance invalidité) un formulaire rempli par votre employeur
 - (pour l'assurance vie) le certificat de naissance et de décès
 - vraisemblablement d'autres documents.
4. Service de traitement express des demandes de règlement d'assurance vie jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Si vous présentez une demande de règlement au titre d'une police d'assurance vie d'une valeur d'au plus 100 000 \$, vous pourriez utiliser ce service si la police :
 - est en vigueur depuis au moins dix ans
 - a un bénéficiaire désigné (une police dont le bénéficiaire est la succession n'est pas admissible).

Formulaires de demande de règlement

Des formulaires précis peuvent être utilisés pour présenter une demande de règlement

Toutes les instructions sont comprises dans le formulaire. Pour vous renseigner ou demander un formulaire, veuillez communiquer avec votre conseiller ou nous téléphoner.

- Assurance invalidité
- Assurance maladies graves
- Assurance hospitalisation
- Assurance vie
- Assurance soins de longue durée.



Nous pourrions vous offrir un service plus rapide si vous avez le numéro de police à portée de la main au moment de nous appeler. Si vous ne le trouvez pas, ne vous en faites pas – nous pourrions quand même vous aider.

Surintendant des assurances – Coordonnées

Compagnie d'assurance vie RBC, Service des règlements, Assurances de personnes
C.P. 4435, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 5Y8 ou par télécopieur au 1 800 714-8861
www.rbcassurances.com